



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la séance : Mardi 29 juin 2021
Date de la convocation : 21 juin 2021
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 23 Absents : 4 Pouvoirs : 2
Date d'affichage : 22 juin 2021

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Le Maire,

Affiché le :

Signature

Le vingt-neuf juin deux mille vingt et un, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Lionel ROPERT, Maire,**

Étaient présents : M. Lionel ROPERT, Maire, Mme Sylvie GASCHARD, M. DOMBROWSKI Henri, Mme Claudine LE GARGASSON, M. Dominique QUÉRO, Mme Michelle LE DOUGET, M. Patrice CORBEL, Mme Corinne CONAN, M. Louis CADIC, Mme Lydie CAROT, M. Christian LE TENNIER, Mme Véronique EZANIC, M. Laurent NICOLAS, Mme Angélique PUTOIS, M. Philippe LE CORNEC, Mme Rachel DUQUESNEL, M. Hugo QUILLERE, Mme Nelly GANIVET, M. Laurent FOUCAULT, Mme Sylvie MONNET, M. Michel HARNOIS, Mme Chantal LABBAY, M. Philippe JEGOUREL.

Absents excusés : Mme Stéphanie GUIDARD, M. Erwan ROYER, M. Christophe PASQUIER, Mme Valérie LE MOIGNIC

Pouvoir : M. Erwan ROYER donne pouvoir à Henri DOMBROWSKI - M. Christophe PASQUIER donne pouvoir à Mme Sylvie GASCHARD

Hugo QUILLERÉ est désigné secrétaire de séance

La séance est en visio conférence. Est présent à distance : Monsieur Laurent FOUCAULT

Monsieur Lionel ROPERT : « En préambule de ce conseil municipal, on va faire les présentations des 4 nouveaux arrivés depuis quelques mois. Je vais vous demander de venir tous les 4 en gardant vos distances, pour que l'on voit votre visage. Vous allez pouvoir vous présenter succinctement à toute l'assemblée.

Damien DUEZ, conseiller numérique depuis le 1^{er} juin 2020, poste subventionné par l'Etat

Eric FRANÇOIS, voirie depuis le 15 juin

Patrice ALLIO, menuisier, agent technique depuis le 10 mai

Samuel LE TUTOUR, voirie et épareuse depuis le 17 mai

Recrues qu'on a eues pour compléter les équipes suite aux départs de Damien MAHEAS et de Tony LE RET, ainsi qu'aux arrêts de longue durée de Jean-Pierre JARNO et Béatrice LE GRANVALLET Il y avait besoin de refaire les équipes donc on a procédé à des recrutements. Et puis aussi pour pallier le départ officiel demain soir de Patrick MAHOUDO.

Je vais te laisser la parole un petit peu. »

Patrick MAHOUDO : « Je voulais déjà vous remercier Monsieur Le Maire, ainsi que toute votre équipe de m'avoir supporté ces longs mois et je voulais aussi remercier aussi l'ancienne équipe avec qui j'ai aussi travaillé. Ça a été 10 années passées à une vitesse grand V. L'heure va sonner le 30 au soir. C'est avec une certaine émotion, j'ai apprécié de travailler ici. J'ai eu aussi une bonne équipe au niveau des services techniques, au niveau mairie aussi, des écoles. Je remercie vraiment tout le personnel. Bien sûr, je vais remercier Gwénaëlle avec qui j'ai travaillé 10 ans. On a formé un bon binôme. On a eu pas mal de dossiers, d'heures passées dans les réunions, dans les conseils municipaux. Je la remercie aussi de son soutien dans les moments que j'ai eus personnellement un peu critique, sur le plan santé. Elle a toujours été là pour me soutenir et m'encourager et me redonner envie de redémarrer. Je remercie tout le monde. Ça a été un grand plaisir de travailler pour la mairie de Noyal-Pontivy, pour la commune. On avait de quoi travailler que ce soit sur le plan personnel, du matériel. Ça a toujours été suivi. C'est vraiment agréable. »

Lionel ROPERT : « Je voulais te remercier, Patrick, pour le travail que tu as accompli. Ça fait un an qu'on travaille ensemble, on a pu travailler ensemble pendant la mandature de 2008 à 2014 où j'étais conseiller municipal. Ce n'est pas Michel qui me contredira, pendant 6 ans vous avez travaillé conjointement sur les travaux et la voirie, en tant qu'adjoint. Je pense que ça s'est bien passé avec Patrick dans l'ensemble. »

Monsieur Michel HARNOIS : « Oui, j'enlèverai dans l'ensemble ! »

Monsieur Lionel ROPERT : « Toutes les équipes successives ont pris du plaisir à travailler avec toi. Je pense que tu laisseras aussi un bon souvenir sur la commune, avec les gens. C'est le ressenti que l'on a vis-à-vis de la population, d'une personne souriante, agréable et toujours à la disposition avec une grande gentillesse pour les concitoyens qui ont pu avoir à faire à toi. On souhaitait que tu sois là, que tu reviennes de ta semi retraite pour ce dernier conseil. Demain soir, l'heure aura sonné et vendredi, l'heure aura sonné aussi de boire un petit coup à notre santé mais aussi à la tienne et ton futur parcours déjà bien rempli, comme tout bon retraité qui se respecte. Merci à toi Patrick !

Merci également aux 4 nouvelles recrues qui viennent rejoindre l'équipe municipale des agents. »

Monsieur Lionel ROPERT donne lecture de l'ordre du jour et sollicite les élus concernant l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2021.

Monsieur Lionel ROPERT : « Avez-vous des questions par rapport au dernier PV. »

Madame Sylvie MONNET : « J'avais donné pouvoir à Nelly et ce n'est pas indiqué. Et sur la dernière page, il est indiqué que les chiffres de la fréquentation de la Poste nous seraient communiqués. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Je les ai reçus. Je vous les envoie dans la semaine. »

Le procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

1	AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES
---	--

Tarifs Cantine et Garderie – Année scolaire 2021/2022

Chaque année, le conseil municipal est invité à délibérer des tarifs applicables à la rentrée scolaire de septembre :

Pour mémoire, les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021

- **Du restaurant scolaire**
 - Enfant noyalais 3.20 €
 - Enfant PAI 1.65 €
 - Enfant d'une commune extérieure 3.55 €
 - Enfant PAI commune extérieure 1.85 €
 - Adulte 5.05 €
- **A la garderie**
 - Le ¼ heure (matin et soir) 0.65 €
 - La 1^{ère} tranche du soir incluant le goûter de 16h30 à 17h 1.75 €
- **Achat d'un badge (si perte, vol ou détérioration)**
 - Badge 5.00 €

A compter du 1^{er} septembre 2021, la commission scolaire propose les tarifs suivants :

- **Du restaurant scolaire**
 - Enfant noyalais 3.40 €
 - Enfant PAI 1.85 €
 - Enfant d'une commune extérieure 3.75 €

- Enfant PAI commune extérieure2.05 €
- Adulte.....5.25 €
- **A la garderie**
 - Le ¼ heure (matin et soir)0.85 €
 - La 1^{ère} tranche du soir incluant le goûter de 16h30 à 17h1.95 €
- **Achat d'un badge (si perte, vol ou détérioration)**
 - Badge5.00 €

Madame Claudine GARGASSON : « Le bio va être obligatoire dans les cantines à partir du 1^{er} janvier. Nous étions obligés d'augmenter les tarifs. Ce sera sûrement encore augmenté l'année prochaine car les repas vont coûter plus chers. On a augmenté de 0.20 € cette année pour que les familles n'aient pas une trop grosse augmentation l'année prochaine. Les tarifs ont été validés par la commission. Par rapport aux autres communes, on n'était pas la commune la plus chère. On était la commune avec des tarifs les moins importants. »

Monsieur Lionel ROPERT : « On a une demande de la commune de Saint-Thuriau. Elle avait déjà demandé il y a 4 ou 5 ans, de bénéficier de la cantine de Noyal-Pontivy. Ça avait été arrêté car les élus de Saint-Thuriau pensaient que le circuit cantine était tout fait en entreprise et pas du tout sur place. Ils avaient laissé tomber le projet. Ils ont redemandé il y a 3 semaines de revenir voir pour mutualiser. Les repas seraient faits à Noyal et il y aurait une liaison avec Saint-Thuriau. On va travailler sur le sujet et regarder ce qui peut être faisable. C'est pour l'instant, juste une demande de RDV. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Ce serait en liaison chaude ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Les repas seraient préparés ici mais pas de la liaison forcément chaude car il y a le transport. Il y a aussi les bahuts qui tiennent au chaud. C'est Saint-Thuriau qui fournirait le matériel. C'est juste les prémices. Ils veulent visiter les installations pour voir s'il y a une opportunité de faire quelque chose ensemble. »

Madame Nelly GANIVET : « Combien de repas préparent-ils ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Entre 120 et 150 repas. A voir si chez nous, ça passe sans détériorer le service. »

Madame Sylvie MONNET : « Il y a des coûts fixes importants, les effectifs des écoles diminuent, il y a 2 à 3 heures de ménage en plus par personne liées aux contraintes sanitaires. Tout cela justifie l'augmentation du repas de cantine ainsi que les obligations de la loi Egalim. Il faut anticiper la nouvelle délégation. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs présentés par la commission des affaires scolaires avec effet au 1^{er} septembre 2021.

Adoption du règlement intérieur

Par délibération en date du 31 mai dernier, le conseil municipal a validé la convention d'occupation des locaux de la médiathèque départementale en vue d'ouvrir une bibliothèque municipale.

Il convient d'adopter un règlement intérieur.

Monsieur Lionel ROPERT : « C'est un règlement intérieur type que le département nous a proposé. On a juste ajouté les horaires. »

Madame Sylvie MONNET : « Vous aviez le choix dans les horaires ou c'est vous qui avez choisi ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « C'est nous qui avons choisi car derrière, il faut aussi que les agents reclassent les livres. On est parti sur ça mais c'est modulable en fonction de la fréquentation qu'on aura à la bibliothèque. Ce n'est pas fermé mais il fallait marquer dans le règlement intérieur, les horaires d'ouverture au public

Madame Sylvie MONNET : « C'est vrai qu'au début, c'était ouvert jusqu'à 19h, après ils avaient réduit à 14/18h mais c'est vrai que 19h, ça ouvre la porte à beaucoup d'autres personnes. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que les agents, au moment de la fermeture au public, ont encore une heure de travail derrière. Donc quand on parle de 14/18h, en fait la période de présence pour les agents c'est 13h30/19h le mercredi. Ensuite ça peut évoluer. »

Madame Sylvie MONNET : « Cela peut être fait le lendemain matin quand il n'y a pas d'ouverture au public. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Non on ne peut pas faire cela le lendemain matin. Il faut que tout soit rangé le soir avant de partir. Dès le jeudi, la médiathèque reprend ses missions départementales, elle doit être en mesure de répondre, sans avoir à faire du classement auparavant, aux demandes des médiathèques qui viennent récupérer leurs commandes auprès de la médiathèque départementale. Il faut que le mercredi soir, à 19h, les choses soient remises à leur place comme on les a trouvées le mercredi matin en arrivant. »

Madame Sylvie MONNET : « Et les réservations peuvent se faire en ligne aussi ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Pas immédiatement. Le logiciel ne le prévoit pas. »

Madame Sylvie MONNET : « Avant on ne pouvait pas le faire. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « A terme. C'est des évolutions sur le logiciel mais aujourd'hui il n'est pas adaptable. »

Madame Sylvie MONNET : « Je voulais revenir sur les 7 470 € qui seront versés chaque année pour acheter des livres, en cas de rupture de contrat, on récupère les livres ou pas ? »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Non. »

Monsieur Lionel ROPERT : « On participe pour faire évoluer les ouvrages mais ça ne nous revient pas après. »

Madame Sylvie MONNET : « Ça reste la propriété du département même si on fait une rupture et si on veut repartir sur un autre projet de médiathèque. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Oui c'est une contribution tous les ans pour améliorer l'offre

Madame Sylvie MONNET : « Il n'y a aucun moyen de négocier là-dessus ? »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Non parce que si jamais un jour il y avait une médiathèque purement municipale, le département offre le 1^{er} fonds de 2 000 ouvrages. »

Madame Sylvie MONNET : « Pourquoi vous proposez un abonnement gratuit ? »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « C'est un choix de manière à attirer le maximum de monde à la médiathèque. »

Madame Sylvie MONNET : « Vous pensez vraiment que c'est ce qui va déclencher le fait que les gens vont venir à Noyal ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « On le verra à l'usage mais si on ne le proposait pas gratuit, peut-être que ça pénaliserait des personnes. »

Madame Sylvie MONNET : « On payait 8 ou 10 € avant, c'est 15 € à Pontivy pour les adultes. »

Monsieur Lionel ROPERT : « On a fait un choix de laisser gratuit »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Ensuite il y a des familles pour lesquelles, ça peut être cher si on a des enfants. »

Madame Sylvie MONNET : « C'est gratuit pour les enfants. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Pour les communes environnantes aussi ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Oui ! »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Donc c'est les noyalais qui paient ... »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Comme n'importe quelle bibliothèque municipale. La plupart des bibliothèques municipales est ouverte aux communes limitrophes, partout en France. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Quand on verse une subvention à une association, on verse globalement et il y a aussi des gens de l'extérieur. C'est un service que l'on rend. »

Madame Sylvie MONNET : « Qui s'occupera des relances si les livres ne sont pas retournés dans les temps ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Nos services. Magalie et Christelle auront un suivi à mettre en place. »

Madame Sylvie MONNET : « Un système de courrier, comme à Pontivy ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Courrier ou mail. Un suivi sera fait. »

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le règlement de la médiathèque.

3	PERSONNEL
---	-----------

Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Adopte** les modifications du tableau des emplois suivants :

Filière animation :

- Création de 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à compter du 1er septembre 2021

Monsieur Lionel ROPERT : « Il n'y a pas eu des questions supplémentaires adressées. Je vais passer la parole à Sylvie GASCHARD qui va nous faire une information sur la mutuelle communale. Il y a eu 3 rencontres. C'est Sylvie qui a pris cela en charge. »

Madame Sylvie GASCHARD : « Nous avons un projet de mise en place de mutuelle communale pour la population noyalaise. 3 prestataires ont été rencontrés et les 3 proposent une mutuelle sans limite d'âge, sans délai de carence, pas de questionnaire médical. Les 3 s'occuperaient de la résiliation si la personne a déjà une mutuelle. Il est demandé de communiquer largement sur la mise en place de cette mutuelle communale et que les organismes choisis puissent faire une permanence en mairie. Il a été décidé d'en choisir 2 parmi les 3 rencontrés pour qu'il y ait un choix possible pour la population. Il y aura une proposition de convention au prochain conseil municipal en septembre et la possibilité d'adhérer sera offerte à la population dès le lendemain du conseil municipal. Cela se fait sur d'autres communes et ça fonctionne bien. Il y a aussi une population âgée qui ne peut pas forcément négocier la mutuelle. Là, il y a des tarifs privilégiés pour les habitants de Noyal. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Je vais vous passer quelques informations que j'ai reçues.

- La Poste : Sursis pour le moment jusqu'au 31 décembre. Ça nous permet de voir ce qu'on peut faire, de laisser un peu de temps au temps
- L'arrêté préfectoral concernant la méthanisation pour le permis de construire est prorogé jusqu'au 31 décembre 2022. Les travaux devraient commencer dans la 2^{ème} quinzaine de juillet
- Suite au dernier conseil communautaire, débat sur la santé et le territoire. Il a été relaté dans la presse que Py CC allait faire un effort sur certaines communes comme Saint-Thuriau. Dès le lendemain matin, j'avais un coup de téléphone d'un médecin noyalais qui s'inquiétait que Noyal-Pontivy n'était pas citée dans l'article. Le maintien des centres de Noyal-Pontivy, du Sourn et de Régigny, étaient inclus dans le projet santé de Py CC. Je l'ai conforté. On maintient ce qui existe. On ne se cale pas juste sur les nouveaux. Noyal reste bien un territoire de santé.

Tour de table des différents adjoints

- **Michelle LE DOUGET**
10 septembre : Marché semi nocturne avec feu d'artifice au Parc du Coguen

- **Dominique QUÉRO**
Compte-rendu de la commission Travaux du 16 juin
Porh Person : Tous les lots ont été achetés. Il restera la partie Voirie qui était estimée en 2017 à hauteur de 35 384 €
Lotissement du Manoir : Il restait la partie Voirie à effectuer avec un devis estimatif de 5 000 €. Aujourd'hui le devis de la société Eiffage est 11 196 €
Clos de La Madeleine : 11 lots signés, 4 à 5 lots en réservation
Maison de maître : Les appels d'offres vont être lancés d'ici quelques jours
École Française Dolto : Les travaux vont commencer aux vacances scolaires
Chapelle de Poulvern : La société Davy devait intervenir pour remplacer la girouette et revoir l'étanchéité du clocher. La société est aujourd'hui en dépôt de bilan. Elle a été rachetée par une société de Lamballe qui reprend tous les dossiers. Promesse d'intervention en septembre 2021.
Entrée du stade : Portail en cours
Porh Person : La commission a validé de commencer à travailler sur un futur lotissement, sur le terrain à proximité de Porh Person. Le terrain appartient déjà à la commune. On va prévenir Stéphane EVEN qui est le locataire du terrain.
Futur Technoal : Présentation d'une ébauche de plans
Parc du Coguen : Aménagement du parc avec des jeux et un parcours santé. SDU a été sollicitée. Elle est basée à Quéven et fait le montage. Elle est bien connue sur le secteur. Elle va nous présenter un plan d'aménagement qui servira de base à la consultation à venir.
Garages communaux : Toiture pourrie. Option d'une démolition envisagée
Patrimoine : Eglise et Sainte Noyale. Nombreux travaux à prévoir. 800 000 € estimés pour Sainte Noyale !
Salle Perceval : Bac acier pourri. Travail avec Morbihan Energies pour une demande de panneaux photovoltaïques
Maison des jeunes : Idée d'un membre de la commission de conserver uniquement la toiture pour en faire des halles

- **Henri DOMBROWSKI**
1^{er} juillet : Rencontre avec les agriculteurs. RDV à 20h au parking du Burenno pour la mise en place de manière symbolique du 1er panneau « Ma commune soutient Agriculteurs de Bretagne » puis réunion

d'échanges avec les agriculteurs et agricultrices qui ont été invités à cette réunion. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Par rapport à la réunion, j'ai remarqué que l'exploitation a reçu une invitation mais les élus de la commission Agriculture n'ont pas été invités. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Tu l'as reçue en tant qu'agriculteur donc voilà ! »

Travaux de voirie 2021 lancés. Les enrobés ont commencé. Je souhaite remercier Anthony LE BRIS pour la rigueur avec laquelle il suit le chantier. Il est en permanence derrière Eiffage pour surveiller que les choses sont bien faites et que ce qui a été demandé dans le cahier des charges soit bien respecté. Donc Merci à lui !

Etudes sur les réseaux de la cité de Kerlan : Résultats encourageants, les réseaux sont bons et le lotissement de Kerlan pourra donc être rénové cette année.

- Claudine LE GARGASSON
Réunion le 1^{er} juillet pour la DSP Cantine
Départ en retraite de Madame Ernoult
Départ de Madame Macé à l'école privée, remplacée par Monsieur Lamouric
- Patrice CORBEL
Réunion pour la réservation des salles
Forum des associations le 4 septembre de 9 à 12h

Monsieur Lionel ROPERT : « Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 6 septembre 2021 à 18h30

A 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée